



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Construction d'un chalet en résidence principale et pose d'une PAC extérieure

Titre du projet de construction

Construction d'un chalet en résidence principale et pose d'une PAC extérieure

Numéro pour consultation eConstruction

586c13dd

Requérant et auteur des plans

Udry Construction SA

Parcelle

9164 du plan 96 MC (cadastre actuel : parcelle 256, folio 148) au lieu-dit La Tine / Haute-Nendaz

Propriétaire

Frans Coenen

Coordonnées

1°14'04.9" 2°58'05.12"

Affectation de la zone

H20

Dérogation(s)

art. 119 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Agrandissement d'un chalet existant et modification des ouvertures en façade avale

Titre du projet de construction

Agrandissement d'un chalet existant et modification des ouvertures en façade avale

Numéro pour consultation eConstruction

93bb687d

Requérant et auteur des plans

CJ Construction Sàrl

Parcelle

921 du plan 14 MC au lieu-dit Le Pattier / Haute-Nendaz

Propriétaires

Maria Elisabeth et Bartholomeus Van Den Nieuwenhof

Coordonnées

1'114'469 2'589'489

Affectation de la zone

H20

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Rénovation et transformation intérieure du château de Brignon, création de 2 appartements en résidence principales, création d'un espace bien être, d'un cabanon de jardin, d'une serre et pose de deux PAC extérieures

Titre du projet de construction

Rénovation et transformation intérieure du château de Brignon, création de 2 appartements en résidence principales, création d'un espace bien être, d'un cabanon de jardin, d'une serre et pose de deux PAC extérieures

Numéro pour consultation eConstruction

d383a797

Requérants et propriétaires

Christiane Schopfer Schütz et James Schütz

Auteur des plans

M10 architectes SA

Parcelles

5287 du plan 51 MC au lieu-dit La Crête / Brignon

5264 du plan 51 MC au lieu-dit La Crête / Brignon

Coordonnées

1°11'51"174 2°59'1"083

Affectation de la zone

H30 / Zones réservées

Dérogation(s)

art.115 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz

Route de Nendaz 352

1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Construction d'une villa individuelle en résidence principale en limite de parcelle avec une PAC extérieure

Titre du projet de construction

Construction d'une villa individuelle en résidence principale en limite de parcelle avec une PAC extérieure

Numéro pour consultation eConstruction

e0a65b19

Requérant

Panaimmob CBS

Auteur des plans

INCAR SA

Parcelles

22397 du plan 176 MC au lieu-dit Tsapotte / Baar

Propriétaire

Leen Strebelle

Coordonnées

1'116'882 2'591'110

Affectation de la zone

H30

Dérogation(s)

art. 112 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL DU 17.01.2025

Demande d'autorisation de construire – Démolition d'un cabanon et création d'une place d'entreposage de matériel industriel avec pose d'une clôture métallique d'une hauteur de 200cm sur le pourtour de la parcelle

Titre du projet de construction

Démolition d'un cabanon et création d'une place d'entreposage de matériel industriel avec pose d'une clôture métallique d'une hauteur de 200cm sur le pourtour de la parcelle

Numéro pour consultation eConstruction

1e752701

Requérant, auteur des plans et propriétaire

Genedis SA

Parcelle

20172 du plan 172 MC (cadastre actuel : parcelle 20, folio RP) au lieu-dit Les Îles / Aproz

Coordonnées

1'116'882 2'591'110

Affectation de la zone

Industrielle

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Changement du revêtement de toiture, réfection des façades avec pose d'une isolation périphérique de 15cm, modification d'un balcon existant, agrandissement d'ouvertures en façade, suppression d'un porche d'entrée, régularisation d'un couvert existant et installation d'une PAC intérieure

Titre du projet de construction

Changement du revêtement de toiture, réfection des façades avec pose d'une isolation périphérique de 15cm, modification d'un balcon existant, agrandissement d'ouvertures en façade, suppression d'un porche d'entrée, régularisation d'un couvert existant et installation d'une PAC intérieure

Numéro pour consultation eConstruction

a48903ec

Requérants

Camille Guntern et Grégory Morand

Auteur des plans

Camille Guntern

Parcelle

1947 du plan 21MC au lieu-dit L'Igier / Haute-Nendaz

Propriétaire

Alexandre Guntern

Coordonnées

1°11'15"326 2°58'9"217

Affectation de la zone

H30

Dérogation(s)

art. 112 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Modification d'un projet autorisé de construction d'une villa en résidence principale, modification des façades ainsi que la pose d'une pompe à chaleur extérieure

Titre du projet de construction

Modification d'un projet autorisé de construction d'une villa en résidence principale, modification des façades ainsi que la pose d'une pompe à chaleur extérieure

Numéro pour consultation eConstruction

adb25b7e

Requérant

Manou Leiggener

Auteur des plans

ABC groupe Ingenierie & Architecture SA

Parcelle

20662 du plan 179 MC au lieu-dit Fava / Baar

Propriétaires

Manou Leiggener et Isabelle Fournier

Coordonnées

1°11'17"045 2°59'1"855

Affectation de la zone

H30

Dérogation(s)

art. 115 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Pose d'un sauna tonneau extérieur

Titre du projet de construction

Pose d'un sauna tonneau extérieur

Numéro pour consultation eConstruction

b65ad880

Requérants et propriétaires

Bettina Buomberger et Anna Seemann

Auteur des plans

Agathe Siggen

Parcelle

6404 du plan 56 MC au lieu-dit Fevouet / Veysonnaz

6427 du plan 56 MC au lieu-dit Fevouet / Veysonnaz

Coordonnées

1°11'54.37" 2°59'23.17"

Affectation de la zone

H20

Dérogation(s)

art. 118 et 121 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 17.02.2025

Basse-Nendaz, le 17 janvier 2025

L'Administration communale